

Communication à caractère promotionnel

PRIVILÈGE MAI 2020

Titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions ».

■ **Emetteur:** BNP Paribas Issuance B.V.⁽¹⁾, véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.

Garant de la formule: BNP Paribas S.A.⁽¹⁾.

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.

■ **Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement:** 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé automatique).

L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de sortie en cours de vie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies.

■ **Eligibilité : Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.**

L'entreprise d'assurance ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie, mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

■ **Cotation:** Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

■ **ISIN:** FR0013479425

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :
DU 31 JANVIER 2020 AU 29 MAI 2020
(pouvant être clôturée sans préavis)



BNP PARIBAS | PRIVALTO

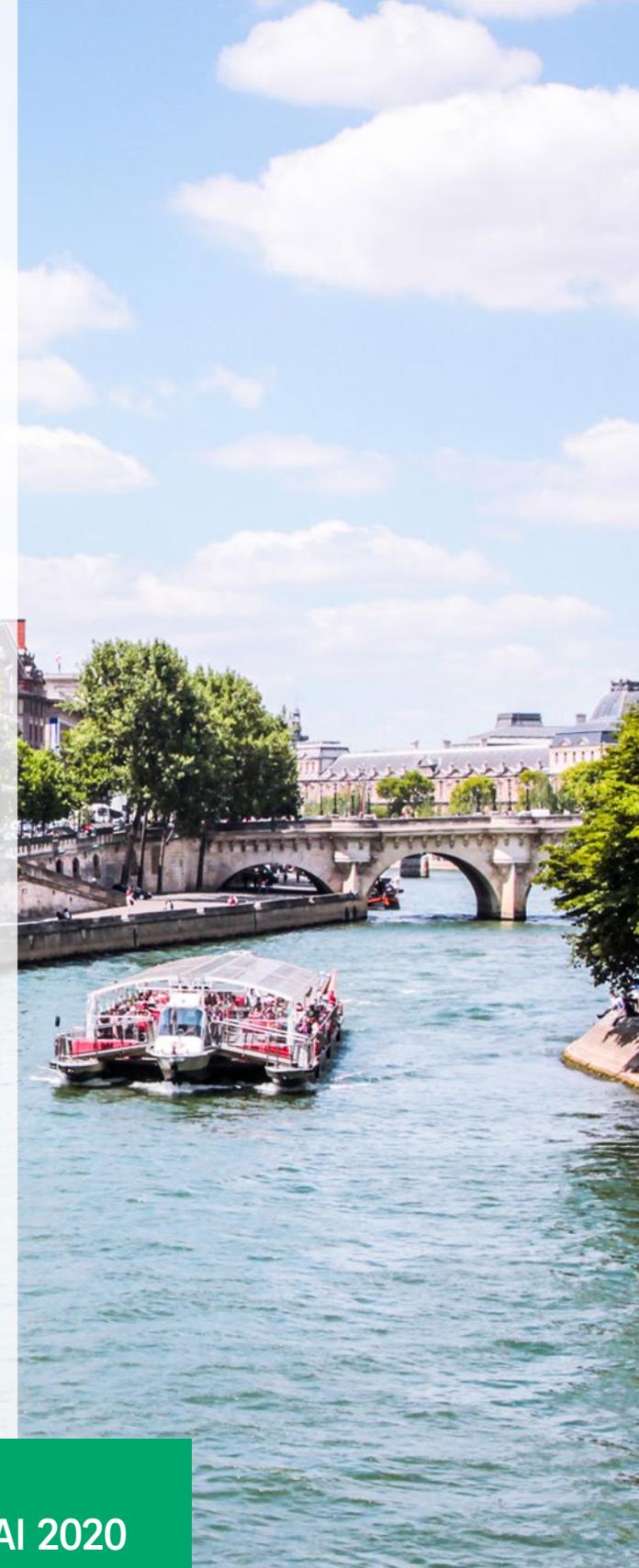
**La banque
d'un monde
qui change**

Ce document à caractère promotionnel n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Notations de crédit au 20 janvier 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.



Privilège Mai 2020, titre de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, présente les caractéristiques suivantes :

- Une exposition liée à l'évolution de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (ci-après l'« Indice ») qui est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an ;
- En cours de vie : chaque trimestre, à partir du trimestre 6, **un remboursement anticipé automatique possible de l'intégralité du capital⁽¹⁾ avec un gain potentiel de 1,50 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾** si l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net maximum de 4,68 %⁽⁴⁾) ;
- À l'échéance des 10 ans :
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital avec un gain de 1,50 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾,** dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 29,75 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽⁴⁾) ;
 - **Un remboursement de l'intégralité du capital⁽¹⁾,** dès lors que l'Indice clôture en baisse de plus de 29,75 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾) ;
 - **Une perte partielle ou totale en capital égale à la baisse finale de l'Indice,** dès lors que celui-ci clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ (soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽⁴⁾) .

Privilège Mai 2020 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB :

Les gains ou pertes et les rendements présentés dans ce document ne correspondent pas nécessairement à ceux effectivement obtenus par l'investisseur. En effet :

- Le terme « capital » désigne la valeur nominale du produit (soit 1 000 €). Les montants de remboursement présentés sont exprimés en proportion de cette valeur nominale (et pas nécessairement des sommes versées par l'investisseur) hors frais, commissions et/ou prélèvements sociaux et fiscaux applicables au cadre d'investissement.
- Les montants présentés ne sont dus que lors du remboursement automatique prévu par la formule (par anticipation⁽²⁾ ou à l'échéance le 12 juin 2030). En cas de sortie en cours de vie, la formule ne s'applique pas et le prix de revente dépend des conditions de marché en vigueur.
- Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 mai 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- Les remboursements présentés sont conditionnés par l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur ainsi que de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant de la formule.

AVANTAGES

- **Objectif de gain de 1,50 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾** : chaque trimestre, à partir du trimestre 6, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant, ou à la Date de Constatation Finale⁽²⁾, dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 29,75 % par rapport à son niveau initial ;
- **Possible remboursement rapide** : potentiel remboursement anticipé automatique chaque trimestre, à partir du trimestre 6, dès lors qu'à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽²⁾, l'Indice est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau de remboursement anticipé automatique⁽³⁾ correspondant ;
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾** : dès lors que l'Indice ne clôture pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Risque de perte partielle ou totale en capital :**
 - **En cours de vie** : en cas de sortie alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas réunies – dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie ;
 - **À l'échéance⁽²⁾** : en cas de baisse de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial à la Date de Constatation Finale⁽²⁾ ;
 - Le produit est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est alors soumis à un risque de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance.
- **Plafonnement des gains** : le gain potentiel est fixé à 1,50 %⁽¹⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽²⁾, même en cas de hausse de l'Indice supérieure à ce montant ;
- **L'Indice est équipondéré et calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an ;**
- **Durée exacte de l'investissement non connue à l'avance** : elle peut varier de 6 trimestres à 40 trimestres ;
- **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les créanciers de l'Émetteur en cas de faillite ou de défaut de paiement de ce dernier peut être appréciée par les notations attribuées par les agences de notation financière. Ces notations qui peuvent être modifiées à tout moment ne sauraient constituer un argument à la souscription du produit ;
- **Forte variabilité du montant remboursé à l'échéance⁽²⁾** : il est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de perte en capital, soit 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽³⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 6 puis est abaissé de 0,875 % tous les trimestres pour atteindre 71,125 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 mai 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ ou d'Échéance⁽²⁾ selon les scénarios. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**

MÉCANISME DU PRODUIT

À la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le retient comme son niveau initial.

Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 6 puis est abaissé de 0,875 % tous les trimestres pour atteindre 71,125 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (TRIMESTRES 6 À 39)

- Si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice **est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant**, l'investisseur récupère, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital⁽³⁾

Un gain de 1,50 %⁽³⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ (soit un gain de 6 %⁽³⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net compris entre 3,77 %⁽⁴⁾ et 4,69 %⁽⁴⁾, selon le trimestre de remboursement.

Le produit prend alors automatiquement fin par anticipation.

- Sinon, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (TRIMESTRE 40)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'Indice **ne clôture pas en baisse de plus de 29,75 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽³⁾

Un gain de 1,50 %⁽³⁾ par trimestre écoulé depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾ soit $40 \times 1,50\% = 60\%$ ⁽³⁾ (soit un gain de 6 %⁽³⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel net de 3,74 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 29,75 % mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital⁽³⁾

Soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾.

- Sinon, si l'Indice **clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère, à la Date d'Échéance⁽¹⁾ :

Le capital⁽³⁾ diminué de la baisse de l'Indice

L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale.

Soit un taux de rendement annuel net inférieur à -5,91 %⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 6 puis est abaissé de 0,875 % tous les trimestres pour atteindre 71,125 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 mai 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

ILLUSTRATIONS

- Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial
- Seuil de déclenchement du mécanisme de remboursement automatique avec gain
- /// Période de constatation trimestrielle
- Fin de vie du produit
- Pourcentage du capital remboursé
- Seuil de perte en capital à l'échéance

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché fortement baissier)



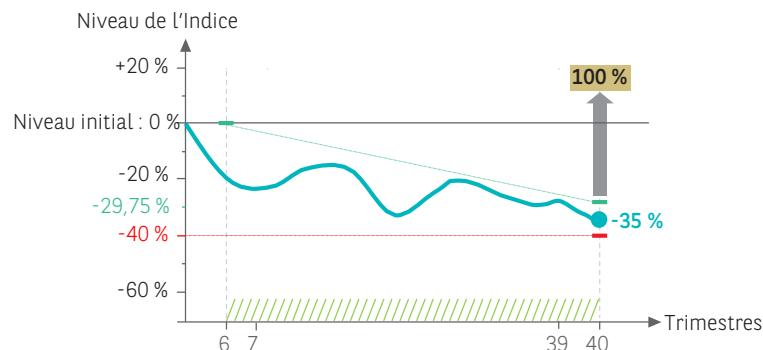
- **Trimestres 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestres 6 à 39 :** à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 53 % par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance.

Montant remboursé : intégralité du capital - 53 % = 47 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -8,14 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à -7,424 %⁽⁵⁾).

Dans le cas le plus défavorable où l'Indice clôturerait en baisse par rapport à son seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant à toutes les Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾ et cèderait l'intégralité de sa valeur à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, la somme restituée à l'échéance serait nulle et la perte en capital totale.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : baisse de l'Indice à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾ (marché baissier)

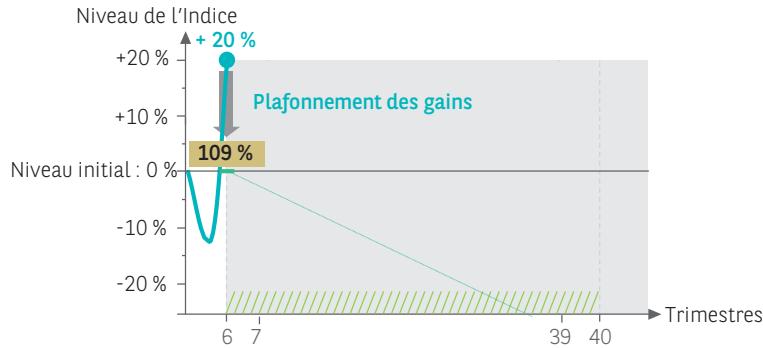


- **Trimestres 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestres 6 à 39 :** à chaque Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse par rapport à son niveau initial, en dessous du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, le produit continue.
- **Trimestre 40 :** à la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, l'Indice clôture en baisse de 35 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance mais en dessous du seuil de remboursement automatique avec gain.

Montant remboursé : intégralité du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de -1 %⁽⁴⁾ (supérieur à celui de l'Indice égal à -4,20 %⁽⁵⁾).

SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFFONNEMENT DES GAINS (marché haussier)



- **Trimestres 1 à 5 :** quel que soit le niveau de l'Indice, il n'y a pas d'incidence sur le produit qui continue.
- **Trimestre 6 :** à la 1ère Date de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, l'Indice clôture en hausse de 20 % par rapport à son niveau initial, au-dessus du seuil de remboursement anticipé automatique⁽²⁾ correspondant. Le produit prend automatiquement fin par anticipation.

Montant remboursé : intégralité du capital + un gain de (6 x 1,50 %) = 109 % du capital⁽³⁾

soit un taux de rendement annuel net de 4,69 %⁽⁴⁾ (inférieur à celui de l'Indice égal à 12,55 %⁽⁵⁾ du fait du plafonnement des gains).

Ces illustrations ont été réalisées de bonne foi à titre d'information uniquement. Elles ne préjugent en rien de l'évolution future de l'Indice et du produit.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Le seuil de remboursement anticipé automatique est fixé à 100 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 6 puis est abaissé de 0,875 % tous les trimestres pour atteindre 71,125 % du niveau initial de l'Indice au trimestre 39.

⁽³⁾ Hors frais, commissions et hors fiscalité liés au cadre d'investissement.

⁽⁴⁾ Les taux de rendement annuel présentés sont nets des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel). Ils sont calculés hors frais (par exemple frais d'entrée/d'arbitrage, etc.), hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ils sont calculés à partir de la Date de Constatation Initiale (le 29 mai 2020) jusqu'à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾ ou d'Échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.

⁽⁵⁾ Les taux de rendement annuel de l'Indice sont calculés dividendes réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5 % et sans frais.

ZOOM SUR L'INDICE SOLACTIVE FRANCE 20 EQUAL WEIGHT NTR 5 % AR INDEX

L'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index est composé des 20 principales entreprises françaises (selon le critère de capitalisation de marché flottante). Il a été lancé le 31 août 2018.

Les caractéristiques de l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index sont les suivantes :

- L'Indice est calculé par Solactive, l'un des principaux fournisseurs d'indices de marché.
- **Les dividendes nets sont réinvestis et un prélèvement forfaitaire de 5% est soustrait de la performance nette de l'Indice.**
- L'Indice est rebalancé chaque trimestre.
- La méthode de calcul utilisée est l'équipondération, ce qui signifie que chaque action qui compose l'indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index représente 5% du poids global de l'Indice à chaque date de rebalancement.

L'Indice est calculé **en réinvestissant les dividendes nets détachés des Indices qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an**. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'Indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire. Si les dividendes nets distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site : <https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SLA6ER6>

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.zonebourse.com/SO-FR-20-EQ-WG-5-AR-NR-EO-52518249/>

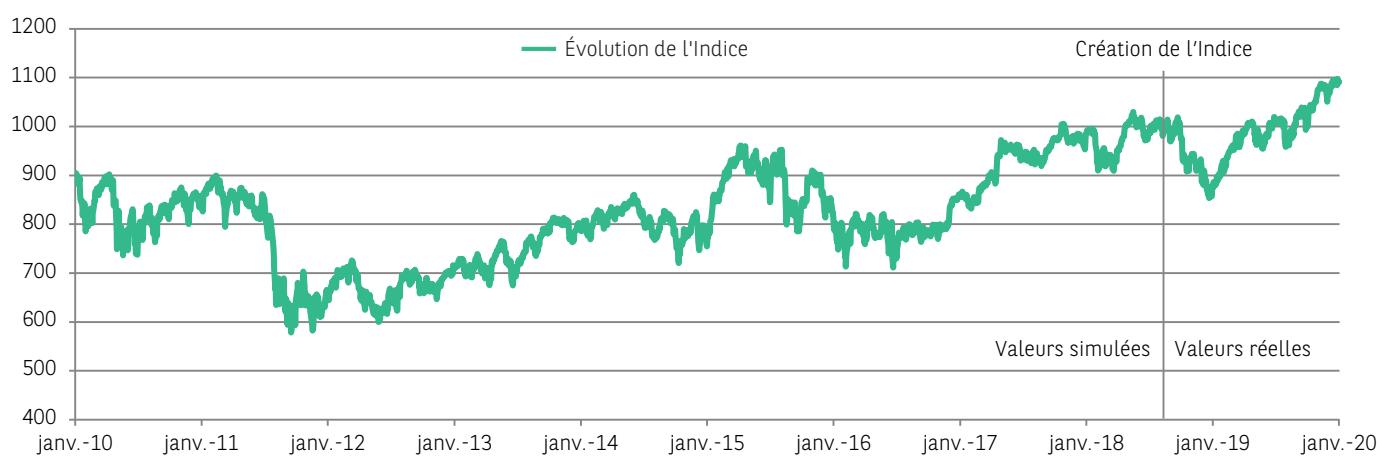
Afin d'éviter un doute quelconque, il est entendu que l'Agent de calcul n'utilisera pas nécessairement les données présentes sur ces sites pour effectuer les calculs relatifs à l'Indice ou aux titres de créance. Les entités du groupe BNP Paribas ne pourraient voir leur responsabilité engagée en cas d'erreurs ou omissions concernant les informations présentes sur ces sites internet.

ÉVOLUTION DE L'INDICE DU 20 JANVIER 2010 AU 20 JANVIER 2020

Les niveaux historiques de l'Indice sont fondés sur des valeurs simulées du 20 janvier 2010 au 30 août 2018, puis sur des valeurs réelles du 31 août 2018 (date de création de l'Indice) au 20 janvier 2020.

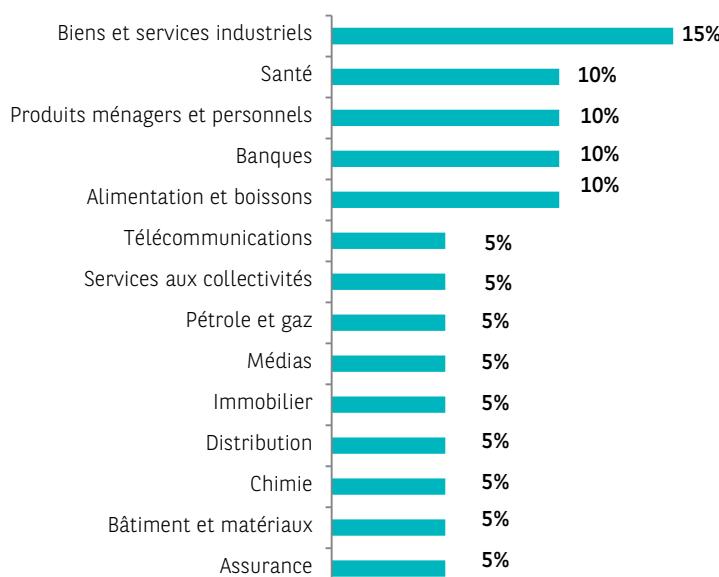
Les niveaux passés, qu'ils soient simulés ou réels, ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.

Niveau



Source : Bloomberg, le 20 janvier 2020

RÉPARTITION SECTORIELLE



Source : Bloomberg, le 20 janvier 2020

PERFORMANCES CUMULÉES AU 20 JANVIER 2020

1 an	3 ans	5 ans	10 ans
22,24 %	28,14%	33,18 %	25,20 %

COMPOSITION

Air Liquide SA	Orange SA
Airbus SE	Pernod Ricard SA
AXA SA	Safran SA
BNP Paribas SA	Sanofi
Danone SA	Schneider Electric SE
Engie SA	Société Générale SA
EssilorLuxottica SA	TOTAL SA
Kering SA	UnibailRodamcoWestfield
L'Oréal SA	Vinci SA
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	Vivendi SA

Source : Bloomberg, le 20 janvier 2020

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

L'investisseur est invité à consulter la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base pour en voir le détail complet. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs.

- **Risque lié au sous-jacent :** le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque découlant de la nature du produit :** en cas de revente du produit avant l'échéance⁽¹⁾ ou, selon le cas, à la Date de Remboursement Anticipé Automatique⁽¹⁾, alors que les conditions de remboursement anticipé automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur Date d'Échéance⁽¹⁾. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. **Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.**
- **Risques de marché :** le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment de sa volatilité, des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale⁽¹⁾, si l'Indice clôture aux alentours de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit :** l'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule et supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant de la formule au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des titres de créance émis par l'Émetteur.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques en page 7 pour le détail des dates.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN :	FR0013479425
Forme juridique :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance dans le cadre du (i) Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 et approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 19-239 ainsi que (ii) des Conditions Définitives en date du 31 janvier 2020.
Émetteur :	BNP Paribas Issuance B.V. ⁽¹⁾ , véhicule d'émission dédié de droit néerlandais.
Garant de la formule :	BNP Paribas S.A. ⁽¹⁾ . Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.
Devise :	Euro (€)
Montant de l'émission :	30 000 000 €
Valeur nominale :	1 000 €
Prix d'émission :	100 %
Éligibilité :	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.
Cotation :	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
Période de souscription :	Du 31 janvier 2020 au 29 mai 2020.
Garantie en capital :	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.
Commissions de distribution :	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au(x) distributeur(s) pour couvrir les coûts de distribution. Ces commissions, d'un montant annuel maximum de 1 % TTC du montant placé par le(s) distributeur(s), sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du/des distributeur(s).
Sous-jacent :	Indice Solactive France 20 Equal Weight NTR 5% AR Index (dividendes réinvestis et retranchement d'un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an) – Code Bloomberg SOFRAN20.
Date d'Émission :	31 janvier 2020
Date de Constatation Initiale :	29 mai 2020
Dates de Constatation Trimestrielle :	Tous les 28 des mois de novembre, février, mai et août ou, si le 28 n'est pas un jour de bourse, le jour de bourse suivant, du 29 novembre 2021 au 28 février 2030 sauf pour les dates suivantes : 29 novembre 2022, 29 août 2023, 29 novembre 2023, 29 février 2024, 29 mai 2024, 29 août 2024, 29 novembre 2024, 29 mai 2025, 29 août 2025, 29 mai 2026, 29 février 2028, 29 août 2028, 29 novembre 2028, 29 mai 2029, 29 août 2029 et 29 novembre 2029.
Dates de Remboursement Anticipé Automatique :	Tous les 12 des mois de décembre, mars, juin et septembre ou, si le 12 n'est pas un jour ouvré, le jour ouvré suivant, du 13 décembre 2021 au 14 mars 2030 sauf pour les dates suivantes : 13 décembre 2022, 14 mars 2023, 13 décembre 2023, 14 mars 2024, 13 décembre 2024, 14 mars 2025, 15 décembre 2025, 16 mars 2026, 15 mars 2027, 14 mars 2028, 13 décembre 2028, 14 mars 2029, 13 décembre 2029 et 14 mars 2030.
Date de Constatation Finale :	29 mai 2030
Date d'Échéance :	12 juin 2030
Publication de la valorisation :	Valorisation quotidienne publiée sur la page Reuters [FR0013479425=BNPP], sur Telekurs et sur Bloomberg. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence sur demande.
Agent de calcul :	BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du Groupe BNP Paribas, potentiellement source de conflit d'intérêts).
Double valorisation :	Une double valorisation sera assurée tous les quinze jours par la société Refinitiv, société indépendante financièrement du Groupe BNP Paribas.
Marché secondaire :	Liquidité quotidienne : dans des conditions normales de marché, sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) possibles quotidiennement en cours de vie, au prix de marché et avec une fourchette achat/vente maximale de 1 %.

⁽¹⁾ Notations de crédit au 20 janvier 2020 :

BNP Paribas Issuance B.V. : Standard & Poor's A+ / BNP Paribas S.A. : Standard & Poor's A+, Moody's Aa3 et Fitch Ratings AA-.

Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant de la formule. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

AVERTISSEMENT

Privilège Mai 2020 (ci-après les « titres de créance ») sont des titres de créance présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance, émis par BNP Paribas Issuance B.V. (véhicule d'émission dédié de droit néerlandais) ayant fait l'objet d'une demande d'admission à la cotation sur le Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé) et pouvant être utilisés comme valeurs de référence de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation libellés en unités de compte. Les principales caractéristiques des titres de créance exposées dans ce document à caractère promotionnel n'en sont qu'un résumé. Il appartient aux investisseurs de comprendre les risques, les avantages et inconvénients liés à un investissement dans les titres de créance et de prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement, avec leurs conseillers, la compatibilité d'un investissement dans les titres de créance au regard de leur situation financière, après avoir lu le présent document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance et ne s'en remettent pas pour cela à une entité du Groupe BNP Paribas. Ces dernières ne sauraient être considérées comme fournissant un conseil en investissement ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou comptable. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les titres de créance. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation sur les titres de créance en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir, en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux, voire nulle. La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « *Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes* », daté du 3 juin 2019 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 19-239, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« *Final Terms* ») datées du 31 janvier 2020, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« *Issue-Specific Summary* »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des titres de créance faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risque » du Prospectus de Base. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du Document d'Informations Clés disponible à l'adresse <http://kid.bnpparibas.com/EI1963AAA-B410E-FR.pdf>. L'attention des investisseurs est notamment attirée sur le fait qu'en acquérant les titres de créance, ils prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et sur le Garant de la formule, un risque de marché ainsi qu'un risque lié à la liquidité du titre de créance. En cas d'incohérence entre ce document à caractère promotionnel et la documentation juridique des titres de créance, cette dernière prévaudra. La documentation juridique est disponible sur le site de l'Émetteur <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/gm/Public/LegalDocs.aspx> à l'exception des Conditions Définitives et du Résumé spécifique de l'émission disponibles sur demande auprès du distributeur.

L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu, vendu ou soutenu d'une quelconque autre manière par Solactive AG, Solactive n'offrant par ailleurs aucune garantie ni assurance, expresse ou implicite, concernant les résultats de l'utilisation de l'indice et/ou de la marque de l'indice ou de la valeur de l'indice à un moment quelconque ou en quelque autre circonference. Solactive AG met tout en oeuvre pour garantir l'exactitude du calcul de l'indice. Solactive AG n'est pas tenue, quelles que soient ses obligations vis-à-vis de l'Émetteur, d'informer les tiers, y compris et sans s'y limiter les investisseurs et/ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier, de toute erreur dans l'indice. Aucune publication de l'indice par Solactive AG, ni son utilisation au titre de l'instrument financier dans le cadre d'une licence de l'indice ou de la marque de l'indice, ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans le dit instrument financier ou ne représente d'une quelconque manière une assurance ou une opinion de Solactive AG à l'égard de tout investissement dans cet instrument financier. La présente décharge de responsabilité est fournie à titre exclusivement informatif et constitue une traduction libre de la décharge de responsabilité originale prévue par Solactive AG. Elle ne saurait en aucun cas engager Solactive AG. Seule la version originale en anglais fait foi. Pour toute information sur les indices Solactive, merci de consulter le site internet <http://www.solactive.com>.



BNP PARIBAS | PRIVALTO

**La banque
d'un monde
qui change**